

# La SST, de la révolution industrielle à nos jours. (Chapitre 1)

---

Date: 23 avril 2008

Par: Stéphane Evanko



# Les antécédents de la SST (avant 1885)

---

## ■ 1.1 Les antécédents de la SST (avant 1885)

- Dans ce temps l'industrialisation était dans un processus très rapide.
- Époque des Grandes constructions et des Grandes Ambitions
  - Chemin de fer
  - Canaux de navigation
  - Grandes manufactures
  - Fabriques industrielles
  - Route
  - Modernisation des villes
- La production passe officiellement du mode artisan au mode de production, les artisans perdent alors le contrôle de leurs productions et de leurs établis de travail. Ce sont maintenant les ingénieurs et les décideurs des grandes entreprises qui prennent le contrôle.

### ■ 1.1.1 L'organisation des caisses de secours mutuels

- La révolution industrielle amène donc une multiplication des accidents de travail ce qui provoque les premières caisses d'organisation humanitaires destinées à soulager les familles des victimes de lésions professionnelles graves. (C'est quoi la définition de graves.)

# Les antécédents de la SST (avant 1885)



- Les travailleurs et les patrons de cette époque ressentent le besoin d'organiser des caisses de secours mutuels. Le début des assurances salaires et des primes d'accidents de travail.
- L'exemple de la compagnie Grand-Tronc
  - L'employeur force les employés à participer et doivent payer 80% des fonds disponible dans la caisse.
  - L'employeur ne contribue qu'à 20%
  - La caisse est contrôlée par la direction de la compagnie et les employés ne pas de droit de regard.
  - Aucun mécanisme de surveillance, la direction peut donc faire ce qu'elle veut avec les fonds.
  - La compagnie impose à ses employés un clause par laquelle elle se décharge de toute responsabilité en cas de mort par accident des ses employés, sans aucune compensation de sa part. Conclusion: un homme blessé coûte plus cher qu'un homme mort!
  - Un exemple de libéralisme économique à l'état pur, du capitalisme sauvage.
- La descente des rapides de Lachine en trains de bois (20 hommes par train)
- Le cas des Irlandais employés dans la construction des canaux de Lachine et de Beauharnois.
  - Première grève au Québec (mais illégale)
  - Condition de misère, paiement avec des bons dans leurs magasins, maisons des entrepreneurs.
  - Du public au privé a été le déclenchement.



# Les antécédents de la SST (avant 1885)

---

- Le cas des Irlandais employés dans la construction des canaux de Lachine et de Beauharnois.
  - Première grève au Québec (mais illégale)
  - Condition de misère, paiement en bons dans leurs magasins, maisons des entrepreneur.
  - Du public au privé a été le déclenchement.
  - Des conditions de misère, donc la SST était la dernière préoccupation.
  - Manifestation et fusillade à l'endroit des travailleurs...6 morts
  - Par contre les travailleurs ont par la suite obtenu les mêmes conditions qu'avec les travaux public.
- Aux Etats-Unis
  - Même problématique aux Etats-Unis mais peut-être pire, les esclaves étaient utilisés pour bâtir les ouvrages, sans salaire, sans condition et sans SST.
- Les Chinois et la construction du chemin de fer
  - Les Chinois étaient des itinérants sans identités reconnues
  - Ils étaient forcés d'exécuter les tâches les plus dangereuses de dynamitage et de transport de débris de roc.
  - Ils devaient se contenter d'un demi salaire.
  - Ils n'avaient pas droit à aucun soin, les hôpitaux ne soignaient que les blancs
- Bref, les gens étaient exploités, surtout les plus faibles et les plus pauvres.



# L'intervention de l'état s'impose! (1885-1931)

---

- Un nouveau départ?!
  - Plus l'industrialisation se poursuit et plus les conditions de vies sont dures
  - Les industries offrent des conditions de travail minables et créent de nouveaux dangers
  - Explosion de chaudière (tuant parfois entre 20 et 30 personnes) il a fallu plusieurs accidents avant qu'on comprenne qu'il fallait mieux les mettre à l'extérieur!
- L'année 1885
  - Première intervention législative de l'État dans les entreprises dans le but de protéger les employés soit : L'ACTE DES MANUFACTURES DU QUÉBEC, également appelé: ACTE POUR PROTÉGER LA VIE ET LA SANTÉ DES PERSONNES EMPLOYÉES DANS LES MANUFACTURES. Cette acte protégeait essentiellement les enfants, les jeunes filles et les femmes. Les hommes de plus de 14 ans n'étaient pas protégés.
- Les années 1890-1891
  - L'État passe résolument et définitivement à l'action en adoptant la LOI DES ÉTABLISSEMENT INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX dont l'esprit en général s'applique encore aujourd'hui.
  - Nomination d'inspecteurs pour visiter les lieux de travail. Par contre ils n'avaient pas beaucoup de pouvoir et ils pouvaient blâmer les victimes de leurs accidents!
  - Une commission d'enquête à l'époque conclue que l'industrialisation se faisait sous le signe de l'exploitation des populations.



# L'assurance du risque professionnel (1909 – 1931)

---

- **Une nouvelle assurance**
  - Une assurance obligatoire est instauré en 1931 pour protéger les citoyens contre les abus de l'industrialisation. C'est une époque où l'assurance chômage a également été créée, la crise économique de l'époque a clairement démontré que laisser les citoyens sans revenus étaient néfaste pour l'économie. (Cherchez le profit.)
  - Cette assurance ne s'attaquait pas à la source des accidents, mais elle indemnisait sur une base normative les victimes du travail industriel.
- **Un choix (assurance) qui se préparait depuis une cinquantaine d'années**
  - Les accidents posent un problème aux sociétés industrialisées.
  - Dans les faits le travail industriel fait des victimes, des morts, des blessés et des malades. L'opinion publique réclame des coupables, les travailleurs s'organisent, certains travailleurs font des poursuites et gagnent. Certaines industries vont même faire faillite car elles sont incapables de payer. Certaines font même faillite afin de ne pas payer d'indemnité.
  - Les travailleurs poursuivent les employeurs à l'aide du Code Civil. Partout dans le monde où l'industrialisation est en cours, il y a abandon des poursuites avec le code civil. Cette nouvelle responsabilité que sont les accidents de travail devient un nouveau droit qui protège les travailleurs sans égard à la faute et les victimes jouiront, en principe d'un droit universel à l'indemnisation.
  - Le patron ne peut donc s'approprié du travail sans être responsable des travailleurs. L'accident du travail prend un sens social.



# L'assurance du risque professionnel (1909 – 1931)

---

- Les accidents deviennent prévisibles, calculables et assurables.
- La régularité de l'accident est davantage liée à la vitesse de production, à la quantité de travail accompli, à la densité de la population ouvrière d'une entreprise donnée qu'à la conduite individuelle.
- Une étude en France à cette époque a démontré que le taux d'accident et la gravité ne varieront que très peu mais que personne ne sait comment cela se produira ni à qui cela arrivera.
- L'assurance devait devenir le nouveau mécanisme équitable et neutre de réparation des torts. Protéger le progrès et les travailleurs. On ne pouvait à cette époque tenir un exploitant responsable, le progrès étant plus important que la poursuite d'un propriétaire d'entreprise. Il fallait donner l'immunité industrielle tout en protégeant la survie économique des travailleurs.
- Donc, il faut éviter l'application du Code Civil qui coûte cher autant au travailleur qu'au propriétaire de l'entreprise à mettre en application. Le Québec à l'instar des autres sociétés industrialisées s'apprête à légiférer.
- La LOI de 1931, LA LOI DES ACCIDENTS DE TRAVAIL permet à une victime d'accident de travail de réclamer à la société une indemnité à laquelle elle a droit pourvu qu'elle en fasse la preuve.
- Dorénavant on peut faire du tort à autrui, au nom du progrès, moyennant le versement d'une prime d'assurance.
- L'employeur n'est plus responsable mais plutôt la CAT (Commission des accidents de travail).



# L'assurance du risque professionnel (1909 – 1931)

---

- **Avec la loi de 1931, les responsabilités des entreprises se modifient et se précisent.**
  - Avec la nouvelle réglementation, la protection économique est en vigueur pour les accidentés du travail, mais aucune prévention n'est officiellement effectuée. Donc on peut blesser les gens car on paye une assurance. La seule obligation des industries vis-à-vis les accidents de travail, c'est de payer la prime d'assurance.
  - Cette assurance a permis aux exploitant d'entreprise d'utiliser les gens, en omettant de faire de la prévention. Ce n'est pas grave, si il arrive quelque chose, le travailleur est protégé. Conséquence, le travail est encore plus dangereux et en plus le régime coûte une fortune.
  - Cette assurance, ne forçait pas les administrateurs des industries de faire de la prévention. Si ce n'est plus une obligation, alors pourquoi le faire?
  - Ce nouveau contrat social C'EST LA LIBERTÉ D'EXPLOITER DES UNS ET LE DROIT DE SE DÉFENDRE DES AUTRES.



# Le choix de 1931: La gestion des conséquences

---

- **Avec la loi de 1931, les responsabilités des entreprises se modifient et se précisent.**
  - Cette gestion des conséquences (une gestion NÉGATIVISTE) a un impact. Les ouvriers ne peuvent plus poursuivre les propriétaires et ils ont un prix de consolation: des droits et des indemnités.
  - Mais, le droit à l'indemnité est et demeure un objet de contestation.
  - De plus les patrons contestaient plusieurs points,
    - 1) Soient l'apport patronal dans la caisse
    - 2) Ils demandaient l'exclusion des maladies industrielles
    - 3) Ils ne voulaient pas d'une assurance obligatoire, si les employés ne la payaient pas complètement.
  
- **Le résultat de loi de 1931**
  - Le résultat de cette loi est:
    - La seule obligation stricte qui soient faite aux entreprises ce n'est pas de respecter la vie, la santé, la sécurité des personnes en emploi, ce n'est pas de mettre en application les règlements et les normes, ce n'est pas encore moins de promouvoir la santé, la sécurité et l'épanouissement des personnes par le travail, mais c'est de PAYER le prix grandissant de leur police d'assurance.
    - Si une entreprise fait le nécessaire pour empêcher les dangers, c'est seulement si cela est rentable économiquement. (Ex: Ternir l'image de l'Entreprise, le risque de conflit de travail). Ce qui est impératif c'est l'économie.



# L'émergence de la prévention (1931-1979)

---

- Nouveaux facteurs favorisant la SST dans les entreprises
  - La seconde guerre mondiale apportera un lot d'invention en matière de prévention des accidents de travail
  - Le départ des hommes vers le front occasionne l'arrivée des femmes sur le marché de l'emploi et démontrera une rareté dans la MO. Situation qui amène la nécessité de faire attention à la MO.
  - Il faut éviter le risque de perdre des employés qualifiés.
  - Le calcul coût/bénéfice se mit alors à jouer en faveur de la sécurité.
  - Sur la plan SST, l'époque fut marquée par une absence quasi-totale de législation importante.
  - Malgré tout cela, la pensée dominante demeurait trop souvent celle de l'exploitation éhontée des travailleuses et travailleurs.
- Exemple: Le cimetière blanc de Saint-Rémi (mine de silicose près de St-Jovite, aujourd'hui Mont-Tremblant. Mine exploitée par des Américains, mais les employés de la mine étaient des Canadiens français) La Loi de la CSST payait seulement si les travailleurs étaient exposés à la silice sur une période de 5 ans. Les gens décédaient avant 5 ans de la silicose! (destruction des preuves, capitaliste sauvage, bataille des veuves, etc.). Fait inusité, le clergé et les gouvernements étaient du côté de l'entreprise.

# L'émergence de la prévention (1931-1979)



- Exemple 2: La grève de l'amiante
  - Les grévistes se battent pour obtenir des conditions de santé e de sécurité de travail et au contraire de l'exemple 1, les intellectuels, les journalistes, les aumôniers, l'église et la population en général sont derrière les employés. Il y a même des quêtes dans les églises afin de supporter les employés.
  - Les grévistes sont mieux organisés que les employés de la mine de St-Jovite.
  - C'est dans cet esprit que la puissante Église Québécoise avait œuvré à la création d'un centrale syndicale la CTCC (confédération des travailleurs catholique canadiens) qui est devenue la CSN. L'Église stipulait que les travailleurs de l'amiantes se battaient pour la défense de leur vie et celle de leurs filles et garçons contre une industrie meurtrière. La grève fut arrêté par Maurice Duplessis et les employés fut forcés de retourner travailler, il avait même fait destituer le Mgr Charbonneau qui était en accord de la grève.
  - Cette grève allait changer le Québec à jamais.
  - Mais les travailleurs de mines n'ont jamais lâchés. Au début des années 70, suite à une étude sur l'amiantose, les mineurs se remirent en grève afin d'améliorer le conditions de SST. Cette grève amena une commission d'enquête, les syndicats s'organisèrent, et de fil en aiguille le Lois sur la santé et la sécurité du travail de 1979 fit son apparition.
  - Le droit de refus fait parti de cette loi, le syndicat c'était déjà approprié ce droit dans certaines conventions collectives avant la dites loi. Comme la nature a horreur du vide, les gouvernements voulaient appliquer ce champs à l'ensemble des travailleurs.



# L'émergence de la prévention (1931-1979)

---

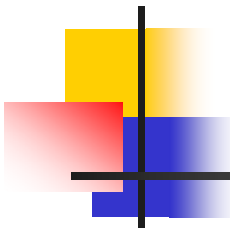
- L'implication des gouvernements, des syndicats et des patrons
  - Un sommet fut organisé en 1977 (premier sommet socio-économique du Québec), le premier consensus de ce sommet portait sur la nécessité de précéder à une réforme de la SST.
  - Le fait est que les questions de SST comportent des enjeux économique (cotisations et investissements en PRÉVENTION) et professionnels (le contrôle de la médecine du travail) de première importance pour le patronat.
  - En somme l'état offrait aux parties, syndicale et patronale, de gérer à trois l'élimination des dangers à la source. Le projet fut accepté. René Lévesque était présent et il a dit: 'L'économie qui prétendait encore faire passer l'homme après la machine serait voué à l'échec'

# L'émergence de la SST (depuis 1979)



---

- Pour l'essentiel de cette période
  - Les gouvernements ont l'obligation moral d'éviter les déficits budgétaires, donc on ne peut plus se permettre d'être dans le rouge.
  - La LSST accorde des pouvoirs décisionnels à un conseil d'administration, soit celui de la CSST qui est chargé d'administrer le régime public, indemnisation, prévention, adaptation, recherche, etc...
  - D'autres droits nouveaux apparaissent, le retrait préventif des femmes enceintes ou qui allaitent.
  - La SST est donc maintenant un outil d'amélioration des conditions de santé et sécurité en général (mais encore aujourd'hui déficiente au niveau des maladies mentales et de détresses psychiques).
  - Apparition de nouvelles institutions professionnelles en hygiène et SST, en médecine du travail et en ergonomie.
  - Développement de programmes d'études supérieures en SST
  - Intégration aux disciplines scientifiques et champs professionnels de préoccupation spécifiques à la SST.
  - L'écllosion d'une foule de consultants en SST
  - La SST est non seulement devenue importante mais c'est également un business...
  - Le détail de la situation contemporaine sera vu dans les cours suivants....



# Le résultat de 70 ans de gestion des conséquences.

---

- Le travail demeure une activité dangereuse pour l'intégrité physique des travailleuses et travailleurs, il le devient de plus en plus pour l'intégrité psychologique de ces personnes.
- On continue à créer des conditions de travail sans égards aux personnes, la production est encore l'impératif, l'humain doit s'adapter à la production
- La prévention quoique importante ne compte que pour 6 ou 7 % du budget, le reste pour la gestion des conséquences, (négatif)
- L'utilisation des produits chimiques dangereux s'accélère et la toxicologie n'est pas encore développé adéquatement
- La pression est forte afin que la CSST reconnaisse les nouvelles conséquences du travail soit : le cancer, maladies cardiaques, maladies mentales, les agressions, burn out, le stress, l'anxiété, etc...
- Il n'y a rien de parfait mais l'amélioration est tangible depuis les début de la SST mais il faut continuer....
- La conclusion est simple: **L'accent de la CSST fut mis sur la protection de la survie économique des personnes blessés ou malades, la gestion des conséquences.** C'est pour cette raison (toujours selon l'auteur) que le travail demeure un activité dangereuse en ce début de siècle.